

PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT4415951

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT	
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT	
CONVEYING PARTY DATA		
	Name	Execution Date
	PLASTIC OMNIUM COMPOSITES	12/27/2013
RECEIVING PARTY DATA		
Name:	PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES	
Street Address:	19 AVENUE JULES CARTERET	
City:	LYON	
State/Country:	FRANCE	
Postal Code:	69007	
PROPERTY NUMBERS Total: 1		
	Property Type	Number
	Patent Number:	7955070
CORRESPONDENCE DATA		
Fax Number:	(703)836-2787	
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>		
Phone:	7038366400	
Email:	email@oliff.com	
Correspondent Name:	JAMES A. OLIFF	
Address Line 1:	277 S. WASHINGTON ST.	
Address Line 2:	SUITE 500	
Address Line 4:	ALEXANDRIA, VIRGINIA 22314	
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	142705	
NAME OF SUBMITTER:	NICK PISANI	
SIGNATURE:	/NICK PISANI/	
DATE SIGNED:	05/16/2017	
Total Attachments: 14 source=assign#page1.tif source=assign#page2.tif source=assign#page3.tif source=assign#page4.tif source=assign#page5.tif		

source=assign#page6.tif
source=assign#page7.tif
source=assign#page8.tif
source=assign#page9.tif
source=assign#page10.tif
source=assign#page11.tif
source=assign#page12.tif
source=assign#page13.tif
source=assign#page14.tif

Certificate of verification

I, Richard MONNI

Of

LLR

11, boulevard de Sébastopol

75001 PARIS

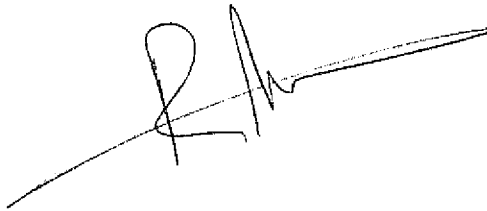
France

Hereby declare

- 1- I am competent in the French and English languages,
- 2- to my best knowledge and belief, the attached translations of the Assignment agreement and the decision of the General Assembly are true and faithful English translations made by me, and that said translations correspond in all material respects with the French original documents.

Place : Paris, FRANCE

Date : May 16, 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RM' followed by a long horizontal stroke.

ACTE DE CESSION DE BREVETS ET DE SAVOIR FAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

PLASTIC OMNIUM COMPOSITES

Société Anonyme, dont le siège social est situé 19 Avenue Jules Carteret 69007 LYON, au capital de 5.000.100,00 Euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 306 348 632

Représentée par Monsieur Patrick Le Garrec, en sa qualité de Président-Directeur Général,

ci-après dénommée « PLASTIC OMNIUM COMPOSITES » ou « le Cédant ».

d'une part,

ET

PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES

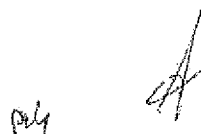
Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 19 Avenue Jules Carteret 69007 LYON, au capital de 8.437.500,00 Euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 501 737 472

Représentée par Monsieur Eric Auzépy, en sa qualité de Président,

ci-après dénommée « POAES » ou « Le Cessionnaire »

d'autre part,

Dénommées collectivement les "Parties"



Préambule

La société PLASTIC OMNIUM COMPOSITES (anciennement dénommée INOPLAST) a été acquise par le groupe Plastic Omnium en 2006.

Lors de l'acquisition, la société possédait un savoir-faire relatif à la fabrication de pièces en composite pour l'industrie automobile.

Dans le contexte de crise qui touche le secteur de l'automobile, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES a particulièrement souffert de sa taille modeste et de son absence d'implantation matérielle dans les marchés automobiles les plus dynamiques comme les Etats-Unis et l'Asie.

Malgré des efforts soutenus, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES réalise des pertes significatives depuis plusieurs années et n'a plus les moyens de poursuivre seule toutes ses activités économiques. Une réorganisation a été rendue nécessaire pour tenter de rendre la société économiquement viable.

Dans ce contexte économique, PLASTIC OMNIUM COMPOSITES a souhaité favoriser son essor économique en diminuant significativement ses coûts de gestion pour se concentrer sur son savoir-faire industriel. Pour ce faire elle souhaite transférer la propriété du savoir-faire liée aux matériaux composites, ainsi que la charge de la recherche sur ces matériaux composites, et son financement au centre de recherche de la Division Auto Exterior du groupe Plastic Omnium géré par PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES qui, fort de plus de 300 ingénieurs et techniciens, est seule capable, en partenariat avec des centres techniques et de recherche basés dans des pays étrangers, de développer la technologie composite pour conserver une compétitivité et l'améliorer pour qu'elle demeure commercialement exploitable.

PLASTIC OMNIUM COMPOSITES reconnaît par ailleurs que PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES a, avec ses propres moyens, elle-même développé depuis une dizaine d'années une technologie Composites, dont les caractéristiques techniques sont complémentaires à la propre technologie développée par le Cédant. Dès lors, les Parties conviennent qu'il est dans leur intérêt réciproque, pour des raisons d'efficacité technologique, de centraliser la propriété de la recherche, les opérations de recherche elles-mêmes, le financement de cette recherche, et les actifs incorporels attachés, au sein d'une unique entité juridique.

Les Parties ont donc convenu d'organiser ces cessions dans les conditions ci-après définies.

PLASTIC OMNIUM COMPOSITES est propriétaire de demandes de brevet et de brevets qui constituent un portefeuille dont le contenu est présenté à l'**Annexe 1**. POAES souhaite acquérir les demandes de brevet et brevets constituant ce portefeuille. POC est disposée à les lui céder.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV :

Définition :

Savoir-Faire : Ensemble des connaissances technologiques, techniques, pratiques, non juridiquement protégées par un brevet, nécessaires à la fabrication de pièces en matériau composite pour l'industrie automobile. Une description du Savoir-Faire est fournie en **Annexe 2**.

14



2/11

Article 1 : Objet de la cession

L'objet du présent protocole a vocation à organiser la cession des éléments d'actifs suivants :

- 1.1 La propriété du portefeuille de propriété intellectuelle composé de demandes de brevet et de brevets liés à l'activité composite détenus par le Cédant et listés en **Annexe 1** (ci-après le « Portefeuille de Brevets »)
- 1.2 La propriété de l'intégralité du savoir-faire portant sur les matériaux composites développée par le Cédant en rapport avec les matériaux composites, décrite en **Annexe 2**, (ci-après le « Savoir-Faire »)

Article 2 : Déclarations du Cédant

- 2.1 Le Cédant déclare être le seul et unique titulaire et propriétaire du Portefeuille de Brevets dont la liste figure en **Annexe 1** et du Savoir-Faire décrit en **Annexe 2**.

Le Cédant déclare qu'il a la propriété pleine et entière du Portefeuille de Brevets. Le Cédant déclare que le Portefeuille de Brevets n'est grevé d'aucun nantissement ou droit de gage et qu'il est en mesure de les céder librement. Le Cédant déclare qu'il n'existe, à la date de signature du présent protocole, aucun litige quant à la propriété du Portefeuille de Brevets et qu'il en a joui paisiblement.

Le Cédant déclare que les demandes de brevet et brevets du Portefeuille de Brevets sont en vigueur à la date de signature du présent protocole. En particulier, le Cédant déclare que, si pour une demande ou un brevet quelconque du Portefeuille de Brevets, le non-paiement d'une taxe de maintien en vigueur avant la date de signature était susceptible de mettre en péril de façon irrémédiable le maintien en vigueur de la demande ou du brevet, le Cédant a fait en sorte que la taxe ait été acquittée, le cas échéant avec surtaxe. A l'inverse, l'attention de POAES est attirée sur le fait que certaines taxes de maintien venant à échéance, éventuellement avec surtaxe, après la date de signature des présentes, ne seront pas acquittées par le Cédant et que le maintien en vigueur de tels titres incombe à POAES, si telle est sa volonté.

- 2.2 Le Cédant déclare être propriétaire du savoir-faire cédé sans qu'à sa connaissance, cela contrevienne aux droits de tiers. Il déclare que le Savoir-Faire est libre de tout gage, nantissement, sûreté, engagement ou restriction quelconque. Le Cédant déclare qu'il n'existe aucun litige, à la date de signature du présent protocole, quant à la propriété du savoir-faire et en jouir paisiblement.

Article 3 : Cession et Date de Réalisation

- 3.1 Le Cédant cède par le présent protocole à POAES qui l'accepte à ses risques et périls, la propriété pleine et entière du Portefeuille de Brevets, du Savoir-Faire ainsi que le droit d'usage, direct ou indirect, des Brevets.
- 3.2 Le Cédant déclare que les demandes de brevet et brevets du portefeuille listés en **Annexe 1** sont en vigueur à la date de signature du contrat.
- 3.3 POAES, en raison de cette cession, aura le droit d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à ses noms, risques et profits, tant en demande qu'en défense, tout droit, instance,

3/11

procédure ou action relative au Portefeuille PI, y compris le droit de poursuivre judiciairement toute usurpation antérieure ou à venir.

- 3.4 Le présent contrat de cession inclut, au profit de POAES, la cession du droit de priorité unioniste ou d'un droit assimilé (par exemple dans le cadre de la Convention sur le brevet européen) lorsque ce droit peut encore être valablement revendiqué à compter de la date de signature du contrat sur la base d'une demande de brevet ou d'un brevet du portefeuille, et ce pour tous les Etats ou ensembles d'Etats reconnaissant un tel droit.
- 3.5 Les cessions énoncées au paragraphe 3.1 du présent protocole seront réalisées à la date de signature du présent contrat.

Article 4 : Prix de cession et modalités de paiement

La valeur cumulée des actifs cédés a été évaluée à la somme de 19 millions d'Euros (DIX NEUF MILLIONS D'EUROS).

Les parties ont convenu de répartir ce prix comme suit.

- 4.1 Cession du Portefeuille de Brevets: 7 millions d'Euros Hors Taxes (SEPT MILLIONS D'EUROS) pour les brevets listés en **Annexe 1**.
- 4.2 Cession du savoir-Faire : 12 millions d'Euros (DOUZE MILLIONS D'EUROS) Hors Taxes pour le Savoir-Faire décrit en **Annexe 2**.
- 4.3 Les parties affirment que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Le Prix de cession sera payé par POAES au Cédant dans le mois suivant la date de signature du présent contrat, par tout moyen de son choix.

Article 5 : Garantie

Le Cédant ne donne pas d'autre garantie que celle résultant de l'existence matérielle des demandes de brevet et des brevets constituant le portefeuille. Au cas où l'une de ces demandes, ou l'un de ces brevets viendrait à être déclaré nul ou partiellement nul par une décision administrative ou judiciaire définitive, POAES ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni au remboursement à son profit d'aucune somme perçue par le Cédant.

Article 6 : Droits d'enregistrement et formalités fiscales

Le cessionnaire accomplira ou fera accomplir toutes les formalités liées à l'enregistrement de la cession du Portefeuille de Brevets et du Savoir-Faire auprès des autorités fiscales compétentes.

Chacune des parties s'engage, à leurs propres frais, à effectuer, dans les délais légaux, toutes les formalités fiscales respectives qui leur incombent

Article 7 : Publicité :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du présent contrat ou d'un acte confirmatif du présent contrat pour requérir, effectuer ou faire effectuer toute formalité, enregistrement, publication, dépôt et mention, partout et dans toute administration où besoin sera, en particulier à des fins d'inscription de la cession auprès des offices de propriété industrielle concernés.

4/11

Il incombe au cessionnaire de faire procéder à ces formalités si elle souhaite que ces formalités soient accomplies.

Notamment, lorsque cette inscription sera effectuée aux moyens d'actes confirmatifs, il incombera au cessionnaire de faire préparer de tels actes. Le cédant s'engage à signer de tels actes.

Article 8 : Clause d'intégration

Le présent document constitue l'expression définitive et complète de la volonté des parties au contrat. Il renferme la totalité de l'accord intervenu et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs, simultanés ou postérieurs au présent écrit.

Article 9 : Droit applicable Clause attributive de juridiction

Le présent protocole est soumis au droit français.

Les parties s'engagent à soumettre au Tribunal de Commerce de Nanterre les différends qui viendraient à naître a propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole.

Fait à Sainte Julie, le 27 Décembre 2013
en 5 exemplaires

✓ Liste des Annexes

Annexe 1 : PORTEFEUILLE DE BREVETS CEDES

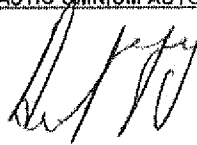
Annexe 2 : SAVOIR-FAIRE TRANSFERE

PLASTIC OMNIUM COMPOSITES



Représentée par Patrick Le Garrec
En sa qualité de Président-Directeur Général

PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES



Représentée par M. Eric AUZEPY
En sa qualité de Président



ANNEXE 1

PORTEFEUILLE DE BREVETS CEDES

		Au 27 Décembre 2013			DEMANDES DE BREVETS ET BREVETS POC	
Série	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date de délivrance	1ère demande de base	Titre
302	ALLEMAGNE	96420341.8	28/11/1996	22/08/2001	FR 95 14453	BMC RENFORCE AU SMC
302	FRANCE	96420341.8	28/11/1996	22/08/2001	FR 95 14453	BMC RENFORCE AU SMC
302	ITALIE	96420341.8	28/11/1996	23/08/2001	FR 95 14453	BMC RENFORCE AU SMC
308	ALLEMAGNE	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
308	FRANCE	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
308	BELGIQUE	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
308	Grande-Bretagne	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
308	ITALIE	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
308	SUEDE	98943947.6	09/09/1998	03/03/2004	FR 97 11520	OUVRANT A ARMATURE INTERNE
305	ALLEMAGNE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	ESPAGNE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	FRANCE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	FINLANDE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	Grande-Bretagne	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	ITALIE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	PAYS-BAS	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	Portugal	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	SUEDE	98903095.2	20/01/1998	29/05/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	BRESIL	P19807318-4	20/01/1998	24/04/2007	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	Mexique	997425	20/01/1998	11/07/2003	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	TURQUIE	1999/01939	20/01/1998	22/05/2000	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
305	USA	355721	20/01/1998	08/10/2002	FR 97 01912	ALIMENTATION ARTICULEE HP
309	FRANCE	9800939	23/01/1998	31/03/2000		ABSORBEUR PAR DEFORMATION / DECHIREMENT
311	FRANCE	99420208.3	14/10/1999	04/06/2003	FR 98 13163	FACE AVANT BI-MATIERE
312	FRANCE	00420192.7	14/09/2000	25/08/2004	FR 99 11797	PLANCHER ARRIERE AVEC CUVETTE RDS
312	ESPAGNE	00420192.7	14/09/2000	25/08/2004	FR 99 11797	PLANCHER ARRIERE AVEC CUVETTE RDS
313	FRANCE	00 01005	26/01/2000	20/09/2002		OUVRANT MONOPEAU
313	FRANCE	0 420015.8	23/01/2001	05/09/2007	FR 00 01005	OUVRANT MONOPEAU
313	TURQUIE	01 420015.8	23/01/2001	05/09/2007	FR 00 01005	OUVRANT MONOPEAU
314	FRANCE	00 01462	04/02/2000	05/04/2002		CLOISON D'ETANCHEITE A LAMELLES
316	FRANCE	01 11146	27/08/2001	23/04/2004		MARCHE TP ECONOMIQUE
316	Allemagne	1288075	27/08/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
316	ESPAGNE	1288075	28/08/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
316	FRANCE	1288075	01/09/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
316	ITALIE	1288075	29/08/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
316	SUEDE	1288075	30/08/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
316	TURQUIE	1288075	31/08/2002	26/12/2007	FR 0111146	MARCHE TP ECONOMIQUE
318	FRANCE	0208261	02/07/2002	06/05/2005		POINÇONNAGE EN PHASE VISCO ELASTIQUE
319	FRANCE	0314414	09/12/2003	13/04/2007		AILE CHOC PIETON
320	Suède	05730916.3	19/02/2005	26/09/2007	0401837	SUPPORT D'AILE POUR CHOC PIETON
667	FRANCE	0409293	02/09/2004	29/12/2006		SMC renforcé
667	Europe	05800604.0	01/09/2005		0409293	SMC renforcé
323	FRANCE	05 07612	18/07/2005	23/01/2009		Moule et procédé de moulage pièce en TD
325	TURQUIE	06842073.6	30/11/2006	15/09/2010	05 12202	DOUBLURE DE CAPOT
325	SUEDE	06842073.6	30/11/2006	15/09/2010	05 12202	DOUBLURE DE CAPOT
325	ITALIE	06842073.6	30/11/2006	15/09/2010	05 12202	DOUBLURE DE CAPOT
325	ESPAGNE	06842073.6	30/11/2006	15/09/2010	05 12202	DOUBLURE DE CAPOT
325	République Tchèque	06842073.6	30/11/2006	15/09/2010	05 12202	DOUBLURE DE CAPOT

Série	Pays	N° de dépôt	Date de dépôt	Date de délivrance	1ère demande de base	Titre
668	France	0510290	07/10/2005	25/01/2008		Perfectionnement plancher
324	France	0508783	26/08/2005	03/04/2009		Cielo multifonctions
669	FRANCE	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	Allemagne	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	Grande-Bretagne	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	ITALIE	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	ESPAGNE	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	République Tchèque	2066512	18/09/2007	03/08/2011	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
669	Russie	2441772	18/09/2007	10/02/2012	FR0653850	Ouvrant arrière de véhicule automobile
680	Allemagne	07858697,0	13/11/2007	24/02/2010		CAPOT BRITTLELINE
680	France	07858697,1	14/11/2007	24/02/2010		CAPOT BRITTLELINE
694	FRANCE	0753700	07/03/2007	05/06/2009		INOROC 3
694	Euro-PCT	08775679,7	05/03/2008		0753700	INOROC 3
694	Brésil	PI0808470-0	05/03/2008		0753700	INOROC 3
694	Mexique	MX/a/2009/00924 7	05/03/2008	17/04/2013		INOROC 3
694	Chine	200880007142,3	05/03/2008	05/06/2013	0753700	INOROC 3
694	USA	12/449,764	05/03/2008	07/06/2011	0753700	INOROC 3
696	France	0754096	28/03/2007	11/02/2011		Pièce en matériau plastique allégé et procédé de fabrication d'une telle pièce
697	FRANCE	08153959,5	03/04/2008		0754284	Procédé WW
697	Allemagne	08153959,5	04/04/2008		0754284	Procédé WW
697	SUEDE	08153959,5	05/04/2008		0754284	Procédé WW
690	Euro-PCT	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	FRANCE	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	Allemagne	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	ESPAGNE	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	BELGIQUE	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	Grande-Bretagne	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	SUEDE	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
690	République Tchèque	2146890	01/02/2008	18/04/2012	0753032	Plancher Hybride RTM / SMC
698	EUROPE	08154162,5	07/04/2008	29/12/2010	0754330	Calandre Mono peau IMCO process
698	FRANCE	08154162,5	07/04/2008	29/12/2010	0754330	Calandre Mono peau IMCO process
701	FRANCE	0754528	17/04/2007	10/07/2009		Cloisons rabattables
700	FRANCE	0754588	19/04/2007	14/01/2011		Inserts surmoulées
709	FRANCE	0755738	13/06/2007			Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	PCT	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	Euro PCT	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	FRANCE	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	Allemagne	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	SUEDE	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	ITALIE	0805985,2	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	Chine	CN101720285	12/06/2008	12/12/2012	0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
709	Brésil	PI0812455-8	12/06/2008		0755738	Aile enmarchement truck avec carrier TD
714	EUROPE	08160758,2	18/07/2008	15/09/2010	0756698	Rehausse de toit
714	FRANCE	08160758,2	18/07/2008	15/09/2010	0756698	Rehausse de toit
714	Allemagne	08160758,2	18/07/2008	15/09/2010	0756698	Rehausse de toit
714	ITALIE	08160758,2	18/07/2008	15/09/2010	0756698	Rehausse de toit
714	Chine	200810134237,3	23/07/2008		0756698	Rehausse de toit

RG

7/11

ANNEXE 2

SAVOIR-FAIRE TRANSFERE

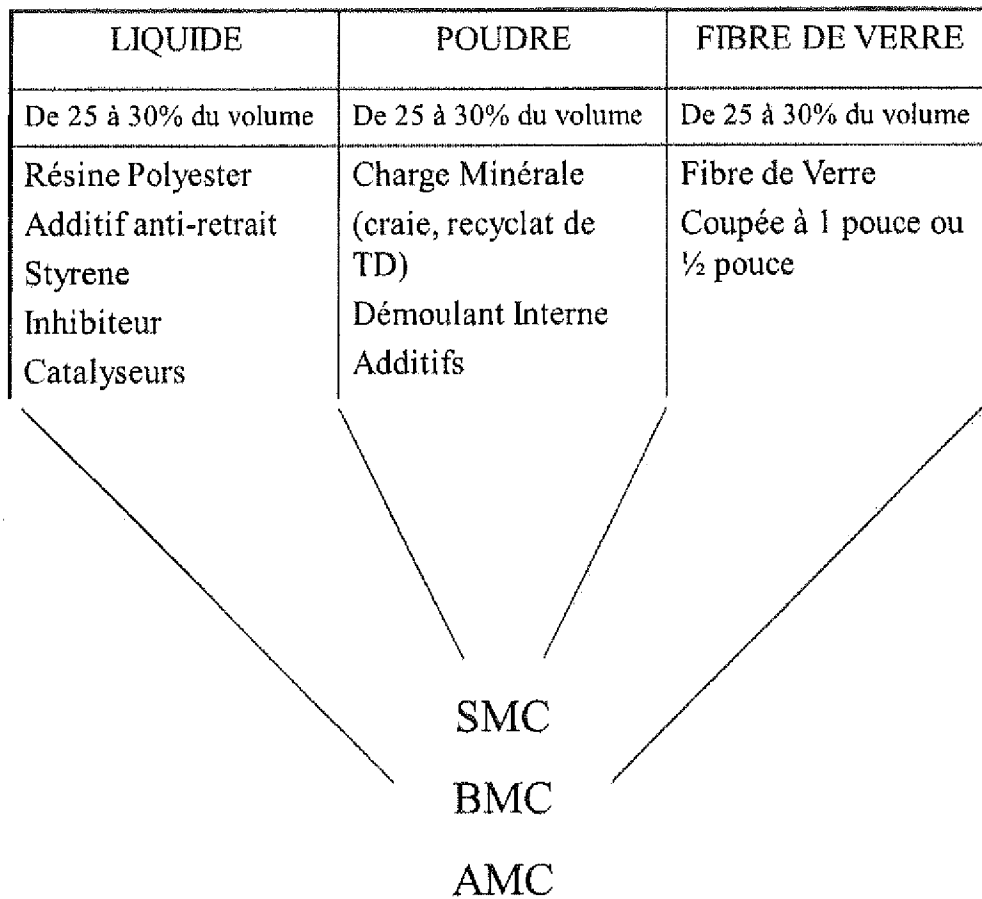
L'ensemble du savoir-faire relatif à la fabrication de pièces de carrosserie pour automobiles et camions, et couvrant notamment :

- La fabrication des pièces à partir des 3 matières SMC, BMC et AMC

TYPE	PRESENTATION	TECHNOLOGIE	APPLICATIONS
SMC Sheet Molding Compound	Rouleaux	Compression	- Pièces Structure - Pièces Camion - Pièces Carrosserie Classe A
BMC Bulk Molding Compound	Fûts	Injection INOROC	- Pièces Carrosserie Classe A - Porte de Coffre - Déфлекteur - Aileron
AMC Adapted Molding Compound	Fûts	Injection INOROC	- Pièces Structure Face Avant 206 - Pièces de Carrosserie - Caisson de porte de coffre

224

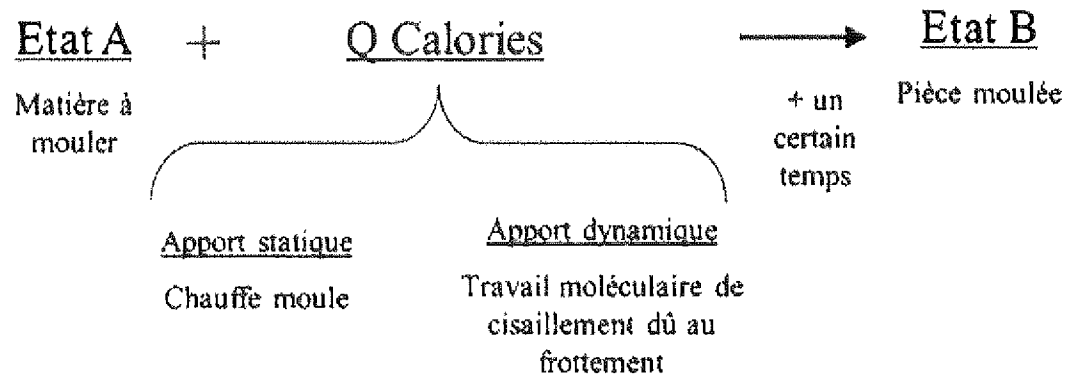
• Le schéma de composition des compounds TD



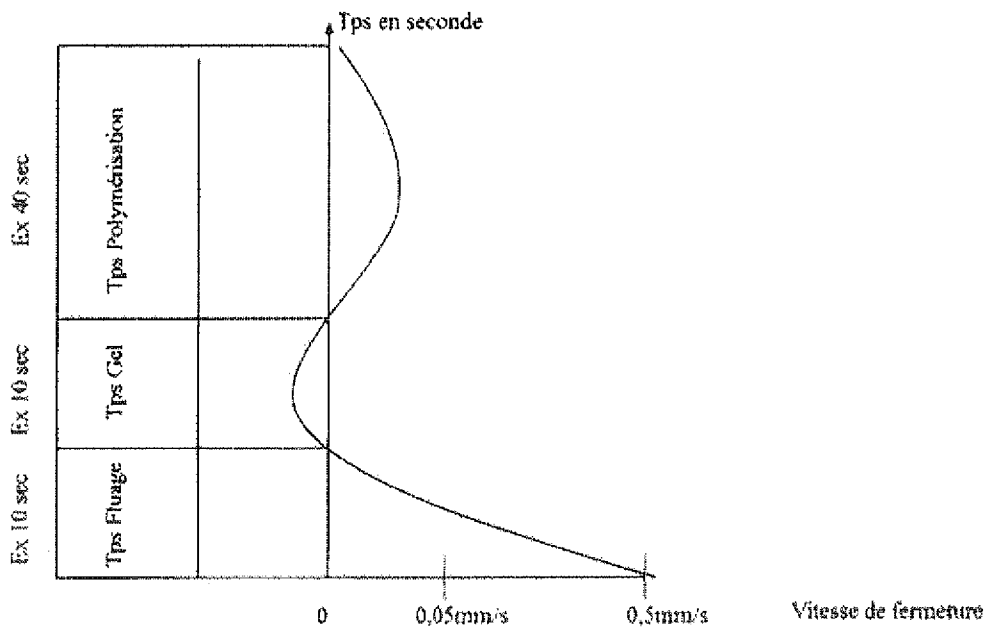
9/11

- La symbolique du changement d'état des matières

Symbolique du changement d'état des SMC MHC AMC



Les 3 phases du moulage



23

10/11

- Le PV de contrôle
- La traçabilité
- L'identification des matières SMC, BMC, AMC
- Toutes les étapes liées à la fabrication des pièces
 - Rôle et importance des composants à ajouter à la matière
 - Schéma de principe de fabrication des pièces
 - Moulage de la matière
 - Différentes techniques de transformation de la matière
 - Calcul de non qualité
 - Méthodologies de contrôle
 - Critères d'acceptation des défauts
 - Définition des zones d'appréciation pièces
 - Gestion des piqûres, porosités, arrachements surfaciques, manque matière, fissures, craquelures, arrachements, cloques, déformations, retassures, surmoulage
 - Mise en place des standards de production
 - Fiche de poste
 - Gamme d'autocontrôle
 - Description des paramètres manuels
 - Avant moulage : Poids, Flanc de SMC, position
 - Après moulage : Soufflage, Matière,
- La conception des moules
 - Définition des caractéristiques
 - Données d'entrées
 - Contraintes
 - Chambres de compression
- La chauffe
- L'éjection
- Protocole de démarrage et suivi
- Les opérations de suivi d'un outillage
- La presse
 - Process et standard de moulage
 - Le vide
 - Les réglages de la presse
- Les propriétés mécaniques des produits
- La formulation des composants

Ces techniques ne sont pas explicitées plus en détail pour des raisons de confidentialité.

L'acquéreur affirme parfaitement les connaître et certifie que l'intégralité du savoir-faire nécessaire à l'activité a été décrit et transmis.

11/11

PATENTS AND KNOW-HOW ASSIGNMENT AGREEMENT
--

BETWEEN THE UNDERSIGNED

PLASTIC OMNIUM COMPOSITES

A limited company (société anonyme) headquartered at 19 Avenue Jules Carteret 69007 LYON, capitalized at € 5,000,100.00, registered with the Trade and Company Register of LYON under number 306 348 632,

Represented by Mr Patrick Le Garrec, as CEO,

Hereafter designated «PLASTIC OMNIUM COMPOSITES» or « The Assignor ».

AND

PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES

A Simplified stock company (Société par Actions simplifiée), headquartered at 19 Avenue Jules Carteret 69007 LYON, capitalized at € 8,437,500.00, registered with the Trade and Company Register of LYON under number 501 737 472

Represented by Mr Eric Auzépy, the President,

Hereafter designated « POAES » or « the Assignee »

Collectively designated "the Parties"

Preamble

[...]

IT IS DECIDED WHAT FOLLOWS :

Definition:

[...]

Article 1 : Object of the agreement

The object of the present protocol is to organize the assignment of the following assets:

1.1 The property of the IP portfolio, containing patent applications and patents connected to the activity own by the Assignor is listed in Annex 1 (Hereafter " the Patents portfolio").

1.2 [...]

Article 2 : Statement of the Assignor

[...]

Article 3 : Transfer of rights and Achievement date

3.1 By the present protocol, the Assignor ... without legal guarantee at POAES risk & peril the full proprietorship of the Patents portfolio, [...] as well as the right to directly and indirectly use the Patents.

Partial translation

3.2 The Assignor declares that the patent applications and the patents listed in Annex 1 are in force on the date of execution of the present document.

3.3 [...]

3.4 [...]

3.5 The transfer mentioned in paragraph 3,1 of the present protocol is carried out on day of the execution of the present document.

Article 4 : Price

The total value of the assets is 19 million euros (NINETEENTH MILLIONS EUROS)

The parties decides the followings:

4.1 Cession of the Patent portfolio: 7 million euros (SEVEN MILLION EUROS) for the patents listed in Annex 1.

4.2 [...]

4.3 [...]

[...]

Place : Sainte Julie, on 27 December 2013
in 5 copies

List of the Annexes

Annex 1 : Patents portfolio assigned

Annex 2: [...]

Signatures